

COMMUNE DE VARS

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

CONSTRUCTION DES TELESIEGES DE LA MAYT,
PEYNIER ET AMENAGEMENT DES PISTES
ASSOCIEES CABRIS ET ROCHETTE
CHASTARDON

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 21 juillet au 25 août 2020

AVIS ET CONCLUSIONS

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LES DOSSIERS DE "CONSTRUCTION DES TELESIEGES DE LA MAYT, PEYNIER ET AMENAGEMENT DES PISTES ASSOCIEES CABRIS ET ROCHETTE CHASTARDON"

MON ANALYSE :

1. CONSTAT

La station de Vars dans les Hautes Alpes est une commune de 600 habitants et d'une capacité actuelle de 20 000 lits touristiques.

C'est une "entreprise globale" d'envergure nationale et fréquentée par bon nombre d'étrangers.

Elle comprend les prestataires de services et d'activités, souvent habitant de la commune ou dans la vallée proche, les salariés de ces activités et les remontées mécaniques au chiffre d'affaire de près de 13 millions d'euros en 2019.

Les remontées mécaniques veulent maintenir leur activité face à la concurrence ou au délaissement par la clientèle qui se lasse, en modernisant son réseau de remontées mécaniques, ce qui est une attente forte des skieurs.

Cette modernisation a déjà commencé, notamment en construisant un télémix à la place d'un télécabine. Une piste de luge été-hiver a notamment été construite avec d'autres améliorations de plus faibles ampleurs.

Pour soutenir cette modernisation la commune et des sociétés privées s'emploient à créer de nouveaux lits touristiques soit plusieurs milliers en quelques années.

Ce schéma de développement est classique. Est-il sans fin ? Non car le territoire a des limites qui contraignent le développement en hiver dans un cirque géographique. Ce cirque est un atout à mettre en avant par des déplacements en boucle entre les villages et la station de ski qui comprend trois pôles.

La modernisation des RM va dans le sens de cette circulation en ski ou par d'autres moyens (luges, piétons).

2. LES GRANDES ORIENTATIONS DES PROJETS :

Des appareils sont des points noirs toujours plus décriés et qui découragent la clientèle qui bascule plus souvent sur la station voisine de Risoul, ce sont des télésièges anciens et lents ou des téléskis difficiles pour le skieur et dont l'entretien est important (damage de la piste de montée tous les jours entre autre)

1. Le télésiège de La MAYT est le premier de la liste.

Son départ est au milieu de la station, il est lent, long et donc avec peu de débit.

Le projet est simple si l'on peut dire : Télésiège moderne débrayable 6 places avec départ au cœur de la station et une arrivée dans le secteur de l'arrivée actuelle pour desservir les mêmes piste et la jonction avec la station de Risoul.

De ce fait le téléski "Le Lièvre" peut être supprimé et une piste "Les Cabris" est à améliorer pour faciliter la descente des skieurs moyens qui n'hésiterons plus à prendre ce télésiège.

2. Télésiège de Peynier : Ici le projet est classique : Supprimer deux téléskis en amont du village de Sainte Marie, très anciens et pentus qui se succèdent pour arriver au sommet du Peynier et les remplacer par un télésiège moderne débrayable 6 places.
Ce télésiège ouvrira le site à une nouvelle clientèle, skieurs moyens ou même débutants forts. C'est pour cela qu'il convient d'améliorer les pistes "Rochette Chastardon"

3. FAISABILITE :

La commune de Vars est majoritaire dans la société de remontées mécaniques "SEM SEDEV". De ce fait les deux entités travaillent main dans la main. Les élus décident, la SEM applique mais ceci en concertation bien-sûr car cette dernière possède la technicité.

* La commune a pris les délibérations concernant le développement de la station tel qu'il a été étudié et soumis à l'enquête publique.

* La SEM SEDEV est le véritable maître d'ouvrage des travaux. Elle a les moyens financiers et s'est assuré auparavant d'accords bancaires. Elle fait les appels d'offres et suit le chantier. Tout le dossier technique est monté par un bureau d'étude spécialisé.

4. PORTEE ENVIRONNEMENTALE, ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Ces travaux ne se font pas à la légère et demandent deux ou trois ans de préparation.

L'étude d'impact par un bureau spécialisé, la réponse de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse sont la trame environnementale à suivre.

Ces travaux ont un impact sur l'environnement que la SEM SEDEV et la mairie essaient de limiter. Elles n'ignorent pas les enjeux environnementaux qui font aussi partie du fond de commerce de la vallée.

Elles ont pris en compte les autorisations de défrichement tant vis à vis des particuliers que vis à vis des services de l'Etat.

Pour le TS Pynier tout est OK. Pour le TS de la Mayt il manque deux autorisations qui semblaient négociables mais ne sont pas arrivées à terme, ce qui bloque les travaux.

5. INTERÊT PUBLIC,

Le public est varié : Les habitants de la commune et ceux des alentours proches ou lointains, tous les prestataires, les vacanciers, les skieurs, les propriétaires.

Ce public est quasiment dans sa totalité pour le développement de la station et surtout sa pérennité. Quelques personnes pensent que ces travaux n'ont pas lieu d'être.

Le public est aussi les collectivités qui perçoivent les taxes et redevances, les participations à leur fonctionnement, l'office de tourisme et tout autre organisme qui vit tout ou partie grâce à la station de ski.

5. AVANTAGES ET INCONVENIENTS :

Les avantages sont donc multiples et touchent une grande partie du public. Les inconvénients sont surtout environnementaux et de pression foncière.

6. REPONSES AUX RECLAMATIONS :

La réponse au PV de synthèse est claire et explique bien les choix faits et pourquoi certaines options ont été repoussées.

MON AVIS :

- J'ai mesuré dans mon rapport d'enquête que le dossier était bien préparé, que la concertation a été bien menée et que l'enquête publique était faite dans les règles pour l'information du public.
- J'ai apprécié le dossier, complet et conforme à ce type d'opération, facile à expliquer au public mais celui-ci n'a pas été beaucoup demandeur.
- Les habitants et utilisateurs des remontes mécaniques trouveront une forte amélioration dans le service de transport et de pistes de descente.
- Je prends en compte les réponses données à mon PV de synthèse qui sont objectives et respectent le projet de développement et la réglementation.
- Je fais une recommandation : Suspendre le projet du télésiège de la Mayt tant que la maîtrise foncière n'est pas acquise soit à l'amiable soit par d'autres solutions. Améliorer si possible mais sans dénaturer le projet initial de l'Enquête Publique.
- Je constate que les conditions sont réunies pour que les projets de la mairie de Vars soient finalisés selon les dossiers présentés à l'EP. Ma recommandations ne remet pas en cause mon avis et la validité du dossier.
- En conséquence j'émet un avis favorable au projet intitulé "CONSTRUCTION DES TELESIEGES DE LA MAYT, PEYNIER ET AMENAGEMNT DES PISTES ASSOCIEES CABRIS ET ROCHETTE CHASTARDON" qui a été soumis à enquête publique du 21 juillet 2020 au 25 août en mairie de Vars.

Le 3 septembre 2020

Le Commissaire Enquêteur
Alain BLANC

